



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren

CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

Envoi par courriel

Aux départements cantonaux
de la santé

21.6. /MZ

Berne, le 26.5.2010

Interprétariat communautaire dans le domaine de la santé

Madame la Conseillère d'Etat,
Monsieur le Conseiller d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Une faible minorité de migrants qui vivent en Suisse, soit environ 200'000 personnes, n'ont pas de connaissances linguistiques suffisantes pour communiquer adéquatement avec les professionnels de la santé dans l'une des langues nationales courantes. Cette population risque d'être moins bien soignée que la population autochtone et de générer, à cause du problème de communication, un surplus de coûts. Ces patients allophones peuvent entraîner un sous-approvisionnement médical, qui engendre des surcoûts disproportionnés du fait de l'évolution défavorable de la pathologie. Inversement, les mêmes difficultés de communication sont susceptibles d'entraîner un surapprovisionnement médical auprès de la population allophone, qui entraîne lui aussi des surcoûts directs pour le système de santé.

Afin de garantir aux personnes allophones les soins médicaux de qualité, et pour obtenir entre autres leur consentement éclairé, il existe la possibilité de recourir aux services d'interprètes communautaires spécialement sensibilisés à la thématique de la santé et de la maladie. L'avantage d'une telle solution, par rapport aux «bricolages» qui impliquent l'entourage du patient allophone ou des professionnels de santé d'origine étrangère, sont le respect de la confidentialité, la haute qualité de la traduction et la forte acceptabilité de cette aide professionnelle, tant par les médecins que par les patients.



Dans sa séance du 15 avril 2010 le Comité directeur de la CDS a pris la décision suivante:

Le Comité directeur recommande aux cantons de promouvoir la communication et de faciliter, en tenant compte des moyens existants, la compréhension avec les patients allophones par les mesures suivantes:

1. Intégration de services de traduction qualifiés dans les mandats de prestations avec les hôpitaux à titre de services d'intérêt public;
2. Promotion des solutions qui visent à faciliter l'accès à la traduction interculturelle, comme par exemple les services de placement professionnels. Ces solutions peuvent varier entre les cantons.

Le Comité directeur a également pris note du fait que l'OFSP est prêt à fournir des données complémentaires en matière d'interprétariat communautaire.

Des renseignements au sujet des options existantes peuvent être obtenus chez Mme [Michèle Baehler](mailto:Michele.Baehler@bag.admin.ch) (OFSP, Programme Migration et Santé, Michele.Baehler@bag.admin.ch) ou Mme [Ewa Mariéthoz](mailto:ewa.mariethoz@gdk-cds.ch) (Secrétariat central de la CDS, ewa.mariethoz@gdk-cds.ch).

En vous souhaitant une bonne réception de ce qui précède, nous vous présentons, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CONFERENCE SUISSE DES DIRECTRICES ET
DIRECTEURS CANTONAUX DE LA SANTE


Semya Ayoubi
secrétaire centrale suppléante